



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt le vingt-trois juillet à 16 heures 30, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-85

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION CAF : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION POUR LE SERVICE ADMINISTRATIF, LES EAJE ET LE RAM DU SERVICE PETITE ENFANCE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 43 - PROCURATIONS : 3 - VOTANTS : 46

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, M. Cédric MAROS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELLIER, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT représentée par Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT représenté par M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

MURS : M. Christian MALBEC

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD

Procurations :

APT : M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Laurence GREGOIRE donne procuration à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne procuration à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200723-2020-85-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) est gestionnaire de 7 multi accueils, d'un Relais d'Assistantes Maternelles réparties sur les 25 communes du territoire,

Considérant, que le Fonds de modernisation de la CAF de Vaucluse permet de soutenir financièrement les projets d'investissement des Equipement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) et du Relais des Assistantes (RAM),

Considérant, que cette aide financière d'investissement 2020 de la CAF permettra le remplacement du logiciel de gestion actuel des EAJE et du RAM, par un logiciel plus performant.

Considérant, que les axes de travail du projet d'établissement ont été validés par la commission Petite Enfance Jeunesse en dates du 27 novembre 2018 et du 30 avril 2019 et par le Conseil Communautaire du 30 avril 2019,

Considérant, que la demande de subvention doit être adressée à la CAF avant le 31 août 2020,

Considérant, que le projet d'acquisition du logiciel peut être soutenu financièrement par la CAF à hauteur de 80%, il est proposé de déposer une demande de subvention auprès des services de la CAF de Vaucluse, selon le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Montant estimatif des dépenses HT		Montant estimatif des recettes	
Logiciel de gestion pour le service administratif, les EAJE et le RAM du Service Petite Enfance	Accès et achats des logiciels Mikado et Mentalo, sté ABELLUIM composés : interface portail famille, paiement en ligne, récupération des données RAM. Journée d'audit, journée de paramétrage, frais d'installation, création de document, portail familles, Modulo'Borne tactilo : 9 209 €	CAF : 80%	12 067 €
	Formations : 5 875 €	Autofinancement : 20%	3 017 €
TOTAL	15 084 €	TOTAL	15 084 €

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour une demande d'aide financière du Fonds de modernisation des EAJE de la CAF pour un montant de 12 067€.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

Sollicite, l'aide financière à hauteur de 12 067 € auprès du Fonds de modernisation des EAJE de la CAF,

Autorise, le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

**Le Vice-Président,
Par délégation**
Jean Aillaud

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes,
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20200723-2020-85-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

